



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Allocation de rentrée scolaire

Question écrite n° 31691

Texte de la question

Mme Marguerite Deprez-Audebert attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports concernant l'allocation de rentrée scolaire. Cette allocation de rentrée scolaire devrait être utilisée sans détournement de son objet et dépensée dans les commerces de proximité des territoires, d'autant plus qu'elle sera revalorisée très significativement de 100 euros dès septembre 2020. Chaque année, des critiques s'élèvent pour dénoncer le fait que l'allocation de rentrée scolaire soit utilisée, dans certains cas, à d'autres fins qu'à financer les dépenses de la rentrée scolaire. Le contrôle de l'utilisation de cette prime est une nécessité. Madame la députée s'interroge sur les pistes pour améliorer cette situation, telles que la mise en place de chèques dont l'usage serait réglementé, comme peuvent l'être les titres-restaurants mais, cette fois, avec la garantie qu'ils seront utilisés dans un commerce de proximité. Elle souhaite donc connaître la position du Gouvernement sur les moyens qu'il entend mettre en œuvre afin que l'allocation de rentrée scolaire bénéficie à la fois aux élèves et aux acteurs économiques territoriaux.

Données clés

Auteur : [Mme Marguerite Deprez-Audebert](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (9^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31691

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 août 2020](#), page 5226

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)